

CONSEIL D'ADMINISTRATION OUVERT AUX PRÉSIDENTS DE LIGUES

MERCREDI 31 MARS 2021 - 19H00/21H00

Membres présents	AVELOT Maryvonne, BAUDRAND Jacky, BOISSIERE Daniel, BOULEMAR Brigitte, CHABANNES Emmanuel, CORDIER Yves, COSSET Anne, DE JAEGHERE Laurence, DESMET Joelle, DIZIER Séverine, DUPONT Anne-Charlotte, EDELGA Fanny, FALL Maimouna, GAUTHIER Valerie, GEFFROY Séverine, GOSSE Cedric, GROSSETETE Catherine, HAY Nicolas, KIRCHEN Fatima, LEGRAND Christophe, LEROY Jacques, MENTRE Loïc, MERLE Audrey, MOUSSEL René, PARIS Jerome, POAS Apolline, PRIVAT Emmanuel, SAEZ Eric, SERRANO Didier, VIALAT Jean Philippe
Invités en tant que Président.e de Ligue	DINANE Félix, DUCHATEAU Olivier, DUTHILLEUL Jean Paul, GAUTHIER Jean Paul, LALLEMAND Thibaut, LOUISE Axel, MEUNIER Eric, OREGGIA Gérard, PAULA Manuel, SAMMUT Thierry, VINCIGUERRA Patrick, VIENNY Jean François
Invités à titre consultatif	COURPRON Alain, ERAUD Alec, FRITSCH Guillaume, MANGEL David, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
Absents/ excusés	LAPARADE Jacques, LEHAIR Agnès, LESCURE Philippe, MERLE Audrey,

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*
(...)
 - *Par anticipation de manière individuelle :*
(...)
Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;
Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..
Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Informations générales :	2
2. Finances 2021/2022	2
2.1. Proposition de budget prévisionnel 2021	2
2.2. Proposition des coûts 2022	5

1. Informations générales :

Cédric GOSSE, Président, informe le Conseil d'Administration de l'avancement du travail du CESO.

Le Conseil d'Administration est également informé Benjamine MAZE, Directeur Technique National, a été élu Vice-Président de l'ASDTN. (Association des DTN)

2. Finances 2021/2022

2.1. Proposition de budget prévisionnel 2021

Il a été choisi de séquencer les Conseil d'Administration étant donné qu'ils se tiennent en visioconférence. Ce séquençage permet de travailler collectivement sur les hypothèses budgétaires avec les membres du conseil d'administration et les présidents des ligues.

Ce qui est présenté au Conseil d'Administration est une démarche nouvelle dans une gouvernance nouvelle. Habituellement, le Bureau Exécutif proposait au Conseil d'Administration un Budget qui était présenté ensuite à l'AG.

Il est proposé de fonctionner en deux temps :

- un débat budgétaire qui permettra de définir des orientations qui auront des conséquences sur la construction du budget.
- le BE pourra travailler sur son projet de budget et pourra le présenter au CA un budget la semaine suivante.

La validation du projet de budget prévisionnel 2021 fera l'objet de deux réunions consécutives en visioconférence du Conseil d'Administration de la F.F.TRI. ouvertes aux Présidents de Ligues :

- le 31 mars à 19h sur la question des orientations budgétaires,
- le 07 avril à 19h sur la présentation effective du budget et sa validation pour proposition à l'assemblée générale du 17 avril.

Le volet charges du budget prévisionnel procède de :

- l'identification des frais généraux de siège et de ressources humaines;

- l'interface avec les orientations de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre d'un plan d'action déposé et discuté;
- l'enregistrement en conséquence des montants de subventions proposés par l'ANS et donc des montants de ressources propres associées à inscrire en miroir.

Analyse construction budgétaire **(Volet Charges)**

- l'intégration des montants des engagements à destination des organes déconcentrés (accord cadre, fonds covid);
- la programmation sportive de la saison au regard du nombre de labels attribués;
- l'enregistrement en conséquence des montants de ressources propres (mission, arbitrage, matériels et grilles de prix) à inscrire à la gestion sportive;
- la programmation du plan de communication à mettre en oeuvre au regard des programmes sportifs internationaux et nationaux arrêtés;
- l'intégration des nécessités budgétaires de fonctionnement des instances fédérales de direction (AG, CA, BE) et des Pôles, Commissions et Missions;
- l'intégration des demandes budgétaires des projets opérationnels des Commissions et Missions;
- l'intégration des demandes budgétaires découlant des affaires internationales.

Analyse construction budgétaire **(Volet Produits)**

Le volet "produits" enregistre :

- les affiliations clubs
- les licences clubs et individuelles
- les licences manifestations
- les pass compétitions
- les droits de mutation
- les subventions
- les partenariats
- les aides à l'emploi

Une 1ère version budgétaire a été établie à date.

La première version a d'abord recensé les recettes prévisionnelles et constaté :

- en moyenne -18% de licences (moyenne constatée au 30 mars 2021) entraînant une perte de recettes évalué à 672 k€
- des prévisions de manifestations et de prises de pass compétition à 60% d'une saison normale (cf. saison 2019) entraînant une perte de recettes évalué à 313 k€ (98 k € de licences manifestations et 215 k€ de pass-compétition)

soit un manque à gagner de 985 k€

Il a été ensuite recensé les dépenses prévisionnelles à inscrire :

- budgets calés sur une année de pleine activité pour chacun des secteurs opérationnels fédéraux,
 - sauf pour la vie sportive et la communication : hypothèse de reprise des épreuves nationales en juillet, ce qui génère automatiquement 200 k€ de moindre dépense par rapport à une année pleine
- intégration de la potentialité de primes aux athlètes en cas de podiums aux JOP de Tokyo pour un montant évalué à 200k€,
- intégration de l'augmentation de la prime assurance pour un montant de 74 k€ (augmentation de 1,5€ / licence).

Les montants recettes - dépenses à ce stade :

Recettes / 6 277 832 €	Dépenses / 6 944 583 €	Balance / -666 750 €
------------------------	------------------------	-----------------------------

Il faut préciser que si nous étions dans le contexte d'une année habituelle, nous pourrions grâce aux décisions de la clôture budgétaire 2020, envisager d'équilibrer globalement le budget prévisionnel 2021.

Questions & Débat : les recettes

Faut-il être plus optimiste sur la prise de licences 2021 ?

Les débats s'entendent sur le fait qu'il ne semble pas nécessaire d'être plus optimiste étant donné que nous sommes déjà au mois d'Avril.

Faut-il revoir à la baisse / hausse les prévisions de recettes pass compétition et licences manifestation ?

Les débats s'entendent pour estimer qu'il faut être plus positif de ce point de vu et ce d'autant plus si la vision est pessimiste pour la prise de licence. La non-prise de licence se répercutera positivement sur la prise de pass compétitions.

Remarque générale :

Au regard du débat, il semble se dégager la position qu'il serait acceptable d'utiliser les fonds propres à hauteur d'environ 200 000€ ou 250 000 €.

Questions & Débat : les charges

Des charges fixes (siège, RH, haut niveau) et des charges "variables" (vie sportive nationale, communication, fonctionnements toutes instances).

- Hypothèse actuelle : reprise des épreuves en juillet
- Autres hypothèses ?
 - reprise plus tardive ?
 - orienter la communication vers la reprise au lieu des épreuves nationales ?
 - facebook live ou lieu de diffusion sur l'Equipe TV ?
 - autres ?

Remarques :

Le débat semble mettre en avant qu'il sera peut être nécessaire d'envisager une nouvelle forme de diffusion live des épreuves. La question de la priorisation des actions de communications a également été abordée.

Quid d'un prêt garanti auprès de l'Etat ou d'un prêt bancaire classique permettant d'équilibrer les comptes, de préserver les fonds propres et de reporter à plus tard la charge de remboursement ?

Le débat fait remarquer qu'un prêt garanti auprès de l'Etat ou tout autre prêt ne permet pas d'équilibrer les résultats comptables. Toutefois, celui-ci apporte de la trésorerie.

Quelle utilisation du fonds de relance ?

Le plan de relance pourrait être utilisé de différentes manières :

- en direction des clubs
- sur des projets innovants
- pour de la communication liée à la relance.

Les orientations définitives s'agissant de l'utilisation des sommes prévues pour le plan de relance feront l'objet d'une séquence de travail post-AG avec le conseil d'administration et les présidents de ligue.

2.2. Proposition des coûts 2022

Au vu de l'incertitude liée à la crise sanitaire le Bureau Exécutif propose au Conseil d'Administration de reporter le point de la proposition des coûts 2022 à une date ultérieure et de les adopter à l'occasion d'une assemblée générale en distanciel qui pourrait être programmée mi-juin 2021.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général